

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2329

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 37, après la première occurrence du mot :

« à »

insérer les mots

« un montant de »

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« majorée »

le mot :

« majoré »

III. – En conséquence, à l’alinéa 42, après la première occurrence du mot :

« à »

insérer les mots :

« un montant de »

IV. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« majorée »

le mot :

« majoré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel